

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 11 mars 2025

En l'an deux mil vingt-cinq, le conseil municipal s'est réuni le onze mars à 20h00 sur une convocation du 05 mars 2025.

Présents : Philippe NEAU, Marion ROBIN, Stéven JARDIN, Edwige MADEUX, Émilie PORTAIS, Christophe COETTO, Sonia CLAVURIER MICHAUD, Magali VINCENT

Bernard BARRAUD a donné procuration à Philippe NEAU

Absents : Vincent RENAUDIN, François BERTRAND, Marion FILLEUL, Émilie CORS

Secrétaire de séance : Edwige MADEUX

1 / Comptes rendus des conseils municipaux des 25 janvier 2025 et 20 février 2025 :

Le compte rendu a été adressé par mail aux membres du Conseil Municipal.

Plusieurs modifications doivent être effectuées à la demande de Magali VINCENT.

M. Le Maire demande qui est favorable aux comptes rendus avec les modifications apportées

Vote : 9 POUR

2 / Devis fondation « blocs sanitaires de l'école » :

Pour la troisième fois nous n'avons toujours pas reçu le devis concernant les travaux malgré les relances auprès de l'architecte.

Il est envisagé de faire un rappel des pénalités de retard à M. GUILLON par le biais d'un courrier recommandé rappelant les obligations concernant le chantier comme le prévoit l'ordre de service du 2 juillet 2024 : partie 4.3.1 – pénalités pour non-respect du délai d'exécution : « il est prévu une pénalité journalière de 100 € (non soumise à la T.V.A.) appliquée par jour et retard à l'entreprise responsable de ce dernier. »

Nous n'avons toujours pas de perspective sur l'avancée des travaux.

Magali VINCENT demande si la Préfecture ne peut pas nous aider pour la rédaction d'un courrier sur le non-respect des délais s'agissant d'un bâtiment public.

Monsieur le Maire indique qu'il nous fera parvenir le devis dès réception

Il faudra de toute façon 3 jours ouvrés pour reconvoquer un conseil municipal.

3 / Protection Mutuelle complémentaire via le CDG :

Le Centre de gestion propose une convention groupée, qui permettrait de réduire les tarifs de participation.

Cette demande est à déposer avant le 14/03/2025.

L'accord qui sera donné au CDG porte uniquement sur la réalisation d'une mise en concurrence. Il n'y aura pas d'obligation de souscrire ensuite.

Monsieur le Maire précise qu'il y a deux niveaux envisagés, Soit :

- Le versement mensuel de 15 € minimum
- Ou versement en fonction des revenus de l'agent

Le conseil municipal s'accorde sur le montant de 15 € pour tous qui lui semble plus équitable.

Monsieur le Maire demande qui est favorable au montant de 15 €.

Vote : 9 POUR

Monsieur le Maire demande qui est favorable pour mandater le CDG à effectuer la démarche

Vote : 9 POUR

4 /Monsieur NEAU demande le rajout d'un point : « Honoraires avocat partagé pour classement FFR de la commune » au conseil municipal.

Vote : 9 oui

Monsieur le Maire nous informe d'une démarche commune engagées avec les maires de Villedoux, St Ouen, Angliers, Nuaillé, Longèves concernant la revitalisation des centres bourg et les déserts médicaux.

Nos communes après une étude INSEE sont classées comme appartenant à la CDA donc ne nécessitant pas notamment d'installation de cabinets médicaux ou paramédicaux car largement pourvues (classement des zones France Ruralité Revitalisation). Un nouveau zonage a été réalisé au 1^{er} juillet 2024.

Ce qui ne reflète pas la réalité et qui ne permettrait pas de percevoir certaines subventions ou dotations.

Plusieurs courriers ont été adressés aux députés, sénateurs et préfet de région.

Monsieur Didier TAUPIN, maire de la commune d'Angliers, a proposé de s'entourer des services d'un avocat.

Le coût serait de 900 € à partager en 5.

Il serait avantageux que l'on soit rattaché à la zone de vie de Marans puisque sur notre territoire

Monsieur le Maire demande qui est pour

Vote : 9 POUR

5 / Questions et informations diverses :

Une maison située RUE DU BOUCHAUD DE JARD pose un problème en raison de son état de délabrement. Cela porte préjudice à la maison située juste avant.

Monsieur Le Maire indique qu'il est nécessaire de faire un constat de péril afin que les propriétaires réalisent des travaux.

Pour rappel la municipalité est déjà intervenue sur cette habitation à la suite d'une demande des anciens propriétaires. Des travaux avaient été réalisés et la facture adressée aux propriétaires qui résident proche de La ROCHELLE. Ils avaient réglé la facture.

Nous allons demander un constat de Péril.

Cette maison est communicative avec la friche de la maison POUVREAU et est située en site « réservé » du PLUIH .

Magali VINCENT nous informe que les agents communaux ont participé à l'atelier CYCLAB pour la réfection de l'escalier d'une structure de la colline aux enfants et construction de bancs dans le cadre de mon jardin qui bourdonne.

Plusieurs ateliers seront proposés dans les mois qui viennent.

Christophe COETTO demande si M. TUDEAU a relevé le but du stade.

Monsieur le Maire indique que le nécessaire a été fait par les services techniques.

Marion ROBIN informe le conseil municipal que plusieurs conseils municipaux vont avoir lieu dans les semaines à venir pour le vote des budgets municipaux.

La séance est levée à 20H37

Philippe NEAU	Maire et Président de séance	
Edwige MADEUX	Secrétaire de séance	